



Nevers, le 23 juillet 2018

## COMMUNIQUE PRESSE

---

### ***Usages de l'eau : appel à la vigilance et premières restrictions dans le département***

---

Depuis mi-juin, la Nièvre connaît un temps sec et chaud, entraînant une diminution des débits de nombreux cours d'eau du département.

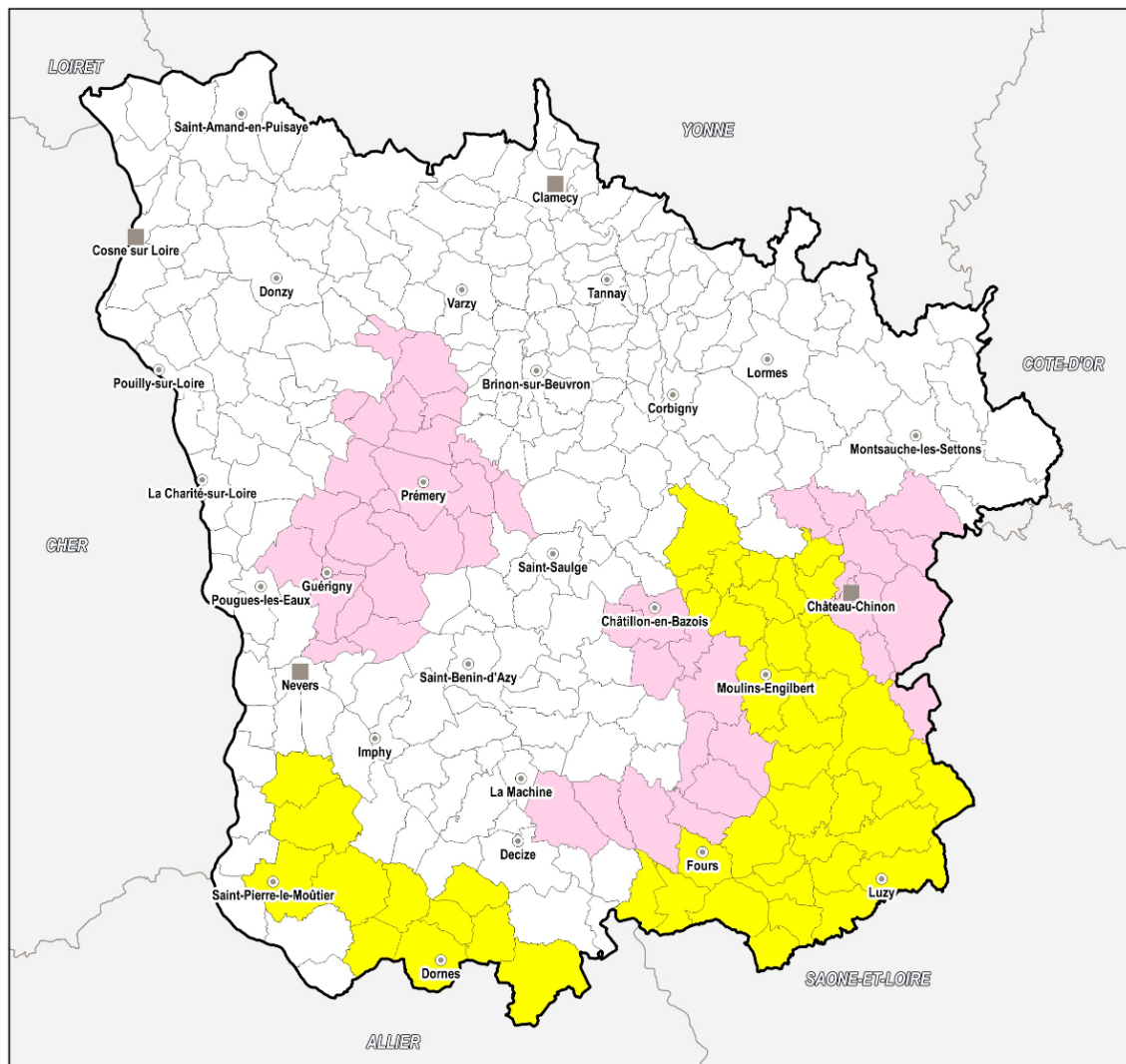
Pour faire face à cette situation, après consultation du **comité des usagers réuni le 13 juillet dernier**, le préfet a pris les premières mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau dans trois zones géographiques du département et appelle à la vigilance dans trois autres zones. L'objectif est d'assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable, la préservation des écosystèmes aquatiques et de l'économie du territoire.

**Les bassins de l'Alène-Cressonne, de l'Acolin-Colâtre et de la Dragne ont atteint le seuil d'alerte :** les leviers d'actions consistent à limiter les consommations non indispensables au strict nécessaire, mais également à réduire dans la mesure du possible les prélèvements effectués à des fins économiques (agriculture et industrie notamment).

**Les bassins de l'Yonne amont, de l'Aron et de la Nièvre sont placés en vigilance :** aucune restriction réglementaire ne s'applique pour l'instant. Toutefois, les usagers sont invités à faire preuve de vigilance et de civisme pour éviter tout gaspillage d'eau.

Ces mesures sont précisées par arrêté préfectoral, consultable sur le site des services de l'État <http://www.nievre.gouv.fr/les-restrictions-en-vigueur-dans-la-nievre>, ainsi qu'en mairie.

Si la situation venait à se dégrader davantage, les services de l'État pourraient être amenés à étendre les mesures de restrictions.



Source des données statistiques : DDT 58 / SEFB / Source des données géographiques : AdminExpress © IGN

### Niveaux de restriction :

 Pas de vigilance     Vigilance     Alerte     Alerte renforcée     Crise